

# EXPLOITATION REGIONALE DES MATRICES DES COÛTS DES COLLECTIVITES BRETONNES – Chiffres clés 2013

## Besoin d'analyser les coûts du service déchet en Bretagne

Depuis plusieurs années, l'ADEME Bretagne accompagne les collectivités dans la connaissance des coûts de leur service public d'élimination des déchets.

- ▶ **66** collectivités bretonnes ont été formées à la matrice représentant **84%** de la population régionale.
- ▶ **52** collectivités ont validé au moins une matrice entre 2010 et 2013 sous SINOE et un total de **155** matrices ont été validées sur cette période.

L'ORDB a lancé une étude pour réaliser une exploitation régionale des coûts, qui permette d'identifier les particularités bretonnes. L'exploitation apporte également des valeurs de comparaison pour les collectivités.

Deux échantillons ont été constitués : un échantillon « COUTS 2013 », avec les collectivités gérant les 4 flux principaux (OMR, recyclables secs, verre, déchèteries) et un échantillon "Evolution COUTS 2010-2013" avec les collectivités qui ont validé au moins une matrice 2010 et une matrice 2013 pour ces 4 flux. **Les exploitations réalisées au niveau régional portent à minima sur 64% de la population.** Attention, les analyses concernant les Côtes d'Armor et l'habitat touristique ont une faible représentativité et doivent être prises avec précaution. L'exploitation est réalisée en respectant la confidentialité des données – ainsi les valeurs de l'habitat urbain ne sont pas présentées.

|                      | Coûts 2013   |           | Evolution coûts 2010-2013 |           |
|----------------------|--------------|-----------|---------------------------|-----------|
|                      | % population | Nb EPCI   | % population              | Nb EPCI   |
| <b>Bretagne</b>      | <b>69%</b>   | <b>38</b> | <b>64%</b>                | <b>30</b> |
| <i>Cotes d'Armor</i> | 30%          | 4         | 26%                       | 3         |
| Finistère            | 78%          | 15        | 72%                       | 13        |
| Ille et Vilaine      | 79%          | 7         | 79%                       | 7         |
| Morbihan             | 74%          | 12        | 61%                       | 7         |

## 77 €/HT/habitant pour la gestion des déchets ménagers

En 2013, sur l'échantillon breton, le coût aidé de gestion des déchets est de :

- ▶ **83 € TTC/habitant** (soit **77 € HT/habitant**)
- ▶ Il représente en 2013 une dépense nette de **189 millions d'euros**
- ▶ Les **OMR** et les **déchets des déchèteries** constituent **83%** de ce coût.

## La matrice des coûts : une méthode standardisée pour se comparer

Les organisations retenues pour gérer les déchets sont extrêmement variables entre collectivités (gestion en régie, en prestation, compétence traitement déléguée à un syndicat...) ainsi que les règles comptables de suivi des dépenses et recettes (durées d'amortissement différentes des équipements, charges de structure pas toujours identifiées, dépenses et recettes non annualisées...).

Et pourtant, la gestion des déchets représente un des principaux postes de dépenses des collectivités dans le domaine de l'environnement, poste qui augmente de 5%/an depuis 2000.

L'ADEME a développé une méthode standardisée qui permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets, suivant des règles communes, de manière à pouvoir se comparer entre elles. Un référentiel national des coûts du service de gestion des déchets est publié tous les 2 ans depuis 2008.

## Quelques termes techniques

**Coût aidé** : ensemble des charges (structure, collecte, traitement...) moins les produits (vente de matière et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides publiques). Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Les tonnages sont présentés hors gravats en déchèteries.

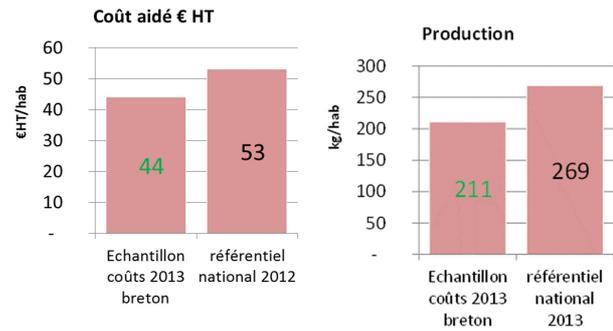


## Un coût de gestion des OMR maîtrisé

La gestion des OMR représente **57%** du coût aidé de gestion des DMA de l'échantillon et constitue le principal poste de dépense du budget déchet. Les principaux facteurs explicatifs d'écarts de coûts entre collectivités sont :

- **La production d'OMR**, or l'échantillon breton présente de bonnes performances techniques, avec un ratio très faible d'OMR.
- **La fréquence majoritaire de collecte** des OMR (fréquence qui impacte également le ratio d'OMR). 30% des habitants de l'échantillon sont encore desservis par une collecte au moins 2 fois par semaine. **Ce facteur est corrélé à la typologie d'habitat.**

L'échantillon se caractérise par un large recours au traitement par valorisation énergétique (70% des tonnages d'OMR), un faible recours à l'enfouissement (4% des tonnages). 26% des tonnages partent vers des modes de traitement divers : bioréacteur, stabilisation avant stockage, méthanisation-compostage, tri mécano-biologique. Les charges techniques de l'**incinération**, avec une médiane de **95€HT/tonne**, sont moins élevées que celles du référentiel national, à 104€HT/tonne. Les recettes, principalement liées à la vente d'énergie, contribuent à la maîtrise du coût de gestion des OMR de l'échantillon.



| fréquence de collecte     | C 0,5      | C1         | C2         |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| Charges de collecte (€HT) | 16 €/hab   | 20 €/hab   | 25 €/hab   |
| Coût aidé (€HT)           | 39 €/hab   | 47 €/hab   | 63 €/hab   |
| Ratio                     | 167 kg/hab | 214 kg/hab | 276 kg/hab |

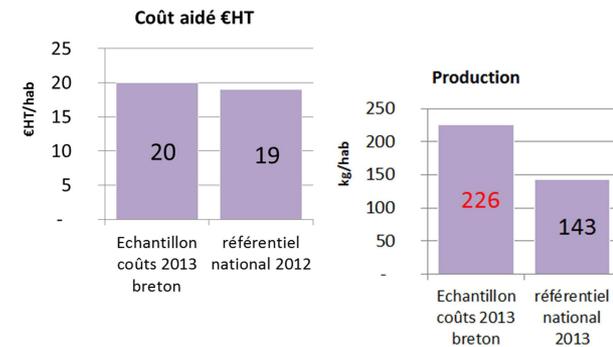
Chiffres clés de la gestion des OMR, selon la fréquence majoritaire hebdomadaire de collecte

## Un coût dans la moyenne pour les déchèteries

Les déchèteries sont le **principal mode de collecte des déchets** en tonnes (40% des tonnages de DMA) et le **deuxième poste de dépenses** des collectivités (26% du coût DMA), après les OMR. Les apports de déchets verts sont conséquents (40% des tonnages), ce qui explique le ratio élevé sur l'échantillon breton par rapport aux valeurs nationales. Ces tonnages impactent les charges de transport-traitement de l'échantillon, qui sont légèrement plus élevées que les valeurs de référence (15,5 €HT/hab. contre 14 €HT/hab.). Les autres postes de charges et dépenses de l'échantillon sont similaires aux valeurs nationales. Les ventes de matériaux, légèrement plus élevées de 1€HT/hab., expliquent un coût de gestion des déchèteries dans la moyenne.

Les principaux facteurs explicatifs d'écarts de coûts entre collectivités sont :

- les **quantités de déchets verts** et de **tout venant**,
- la **typologie d'habitat** (elle-même liée aux quantités de déchets).



| Type d'habitat | Rural      | Mixte rural | Mixte urbain | Touristique |
|----------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| Coût aidé      | 22 €/hab   | 21,6 €/hab  | 24 €/hab     | 46 €/hab    |
| Ratio          | 226 kg/hab | 318 kg/hab  | 248 kg/hab   | 527 kg/hab  |

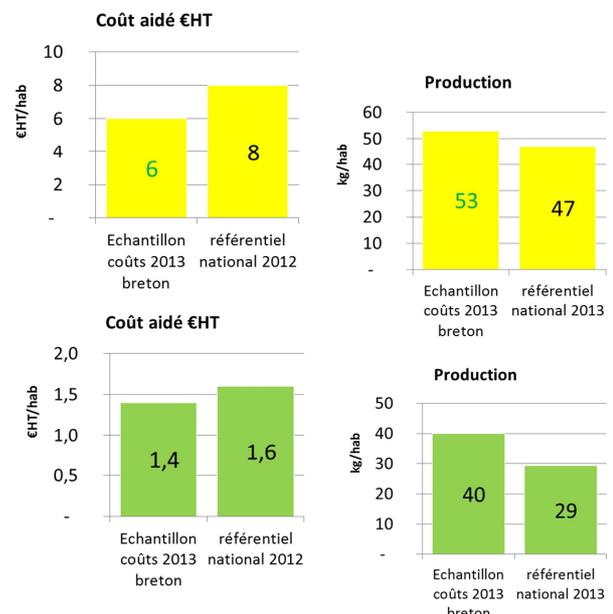
Chiffres clés de la gestion des déchèteries par typologie d'habitat

## Un coût faible pour les recyclables secs hors verre

Du fait de bonnes performances de collecte, les charges de collecte et de tri sont plus élevées que les valeurs de référence (10 et 8 €HT/habitant respectivement contre 7 et 6 €HT/habitant). Mais les soutiens versés par les éco-organismes sont également plus importants et expliquent le faible coût de l'échantillon. L'échantillon breton a perçu **28 millions d'euros d'Eco Emballages et Eco Folio** pour la valorisation des papiers et emballages (y compris verre).

## Un coût faible pour le verre

Le verre représente **7% des tonnages** de DMA pour seulement **2% des coûts**. Les collectivités ont un **intérêt économique** à inciter leurs usagers à **bien trier le verre**, qui coute peu cher. Mélangé aux OMR, son coût de gestion à la tonne est 5 fois plus cher.



## 8% des coûts liés à la gestion de flux « Autres »

Certaines collectivités choisissent de collecter d'autres flux : collecte séparative des biodéchets, collecte de déchets végétaux en apport volontaire, collectes d'encombrants en porte à porte... ou encore de réaliser des collectes spécifiques pour les professionnels et les administrations. D'anciens sites de traitement aujourd'hui fermés doivent également faire l'objet d'un suivi. Ces autres flux ont représenté une dépense de **11,8 millions** d'euros HT soit **5 €HT/hab.**

Le coût de gestion des DMA de l'échantillon breton est de :

**77 €HT/habitant**

À comparer au coût du référentiel national qui est de **89 €HT/habitant**

**Le coût aidé de gestion des DMA de l'échantillon breton est inférieur aux valeurs nationales de 12 €HT/habitant.**

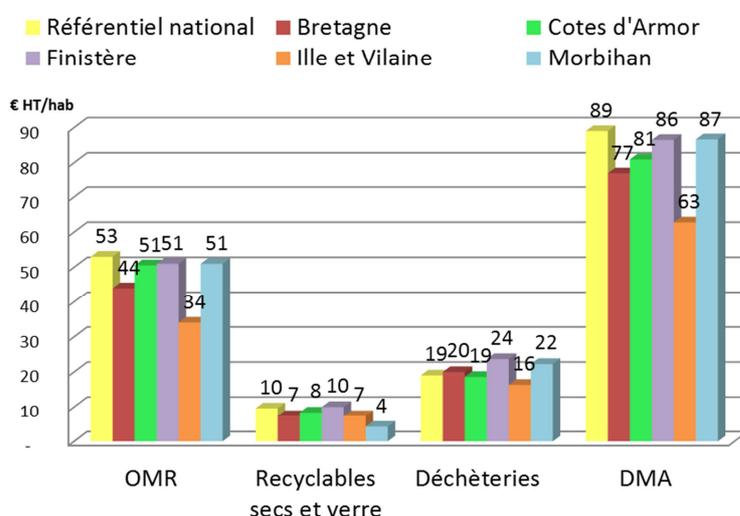
Les écarts par rapport au référentiel national s'observent pour les flux OMR et recyclables secs et s'expliquent par de faibles productions d'OMR combinées à de bonnes performances de tri.

## Des particularités départementales

Les moyennes régionales cachent des disparités de coûts selon les départements (pour rappel, les moyennes des Côtes d'Armor sont peu représentatives, car elles ne portent que sur 30% de la population) :

- Un coût élevé des recyclables secs et des déchèteries dans le Finistère (charges de tri plus importantes et apports élevés en déchèteries).
- Une part plus large de la gestion de flux « Autres » (*biodéchets, gestion du passif, collecte des professionnels, encombrants*) dans le Morbihan et un coût un peu élevé en déchèteries avec la présence de collectivités très touristiques. Un coût très faible des recyclables secs (soutiens élevés).
- Un très faible coût de gestion des OMR en Ille et Vilaine : peu de production et des charges de collecte et traitement maîtrisées. Ainsi qu'un faible coût des déchèteries.

## Coût aidé de gestion des DMA par flux



**Les coûts départementaux de gestion des DMA sont tous inférieurs aux valeurs nationales.**

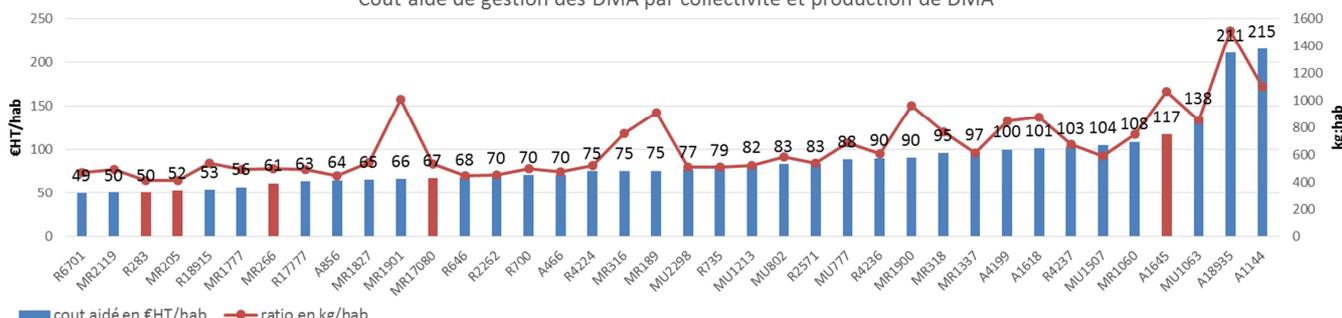
## Des écarts importants entre collectivités qui vont de 33 à 215 €HT/habitant

Comme sur tous les territoires, la moyenne régionale de 77 €HT/habitant cache des disparités importantes entre collectivités, avec des coûts allant de 49 à 215 €HT/habitant. Les facteurs qui expliquent ces écarts de coûts sont par ordre croissant :

### 1. La production de DMA

**2. la typologie d'habitat :** les coûts sont faibles en **habitat rural et mixte rural (70 et 74 €HT/hab.)**. Ils sont plus élevés en **habitat mixte urbain (95 €HT/hab.)** et bien sûr en **habitat touristique (149 €HT/hab.)** (compte tenu du dénominateur habitant Insee).

Coût aidé de gestion des DMA par collectivité et production de DMA



Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la moyenne sans pour autant être atypique.

## Les collectivités ont appelé 80 €/habitant de financement

Les recettes de financement du service public déchets (TEOM, REOM, appels à contributions, redevances) s'élèvent à **182 millions d'euros** en 2013 sur l'échantillon étudié, soit une moyenne de **80 €/habitant**. Le coût aidé de gestion des déchets est de 189 millions d'euros TTC. La moitié des collectivités de l'échantillon appellent entre 67 et 101 €/habitant. En 2013, **5 collectivités** bretonnes ont institué la **redevance incitative**, pour une recette de 11.9 millions d'euros. Toutes les collectivités ne couvrent pas 100% du coût du service par le financement spécifique déchets et font appel au budget général. Ce dernier contribue à hauteur de **17.3 millions d'euros** pour financer le service déchets.

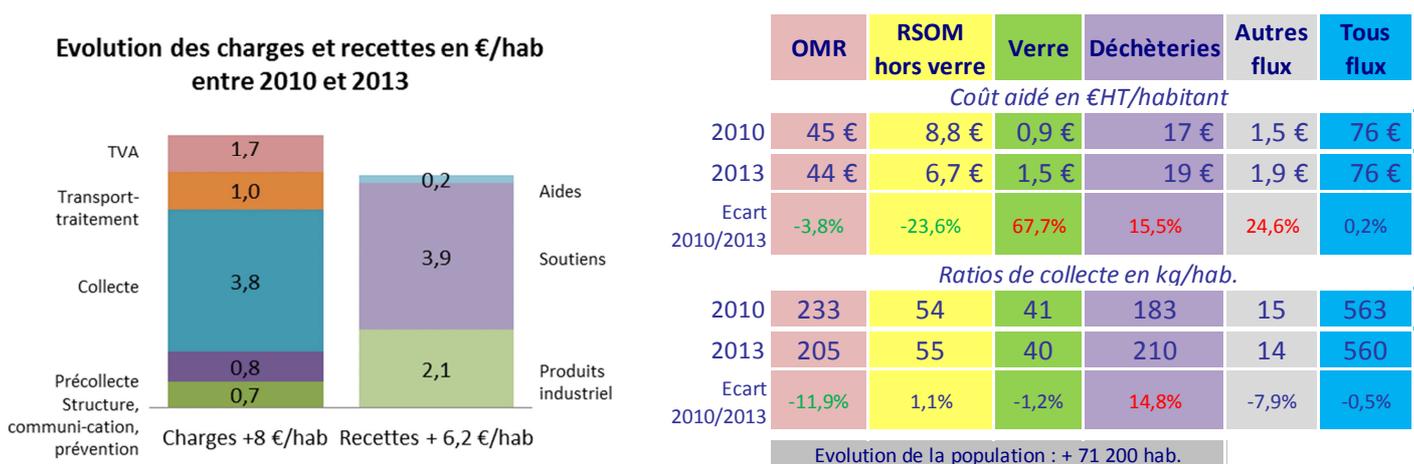
| Mode de financement principal     | Financements spécifiques déchets | Nombre de collectivités | Population concernée |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------|
| TEOM                              | 135 725 0000 €                   | 19                      | 1 684 000 hab.       |
| REOM                              | 38 127 000 €                     | 17                      | 488 000 hab.         |
| Autres dont appel à contributions | 8 574 000 €                      | 2                       | 109 000 hab.         |

## Le coût de gestion des DMA est resté stable entre 2010 et 2013

Entre 2010 et 2013, les collectivités ont fait évoluer le service déchets : développement d'actions de prévention, baisse de la fréquence de collecte des OMR (11% des tonnages sont collectés en C0.5 en 2013 contre 0% en 2010), diminution des tonnages d'OMR incinérés de 13%, développement de collectes mixtes des recyclables secs (PAP et AV), et augmentation des apports en déchèteries de 19%. Les postes de charges et recettes ont eux aussi évolué et ont impacté les coûts par flux :

- **Baisse du coût des OMR** : diminution des charges de transport-traitement (-1.9 M° €HT) combinée à une amélioration de la valorisation énergétique (+1,6 M° € de recettes industrielles). La tendance des charges de collecte et précollecte est à la hausse (+ 1.8 et 0,4 M° €HT). Les collectivités qui ont modifié leur fréquence majoritaire de collecte ont pu diminuer les charges de collecte.
- **Hausse du coût de gestion des déchèteries** : les charges de transport-traitement ont suivi l'augmentation des tonnages (+4.3 M° €HT). Les travaux de modernisation des déchèteries pèsent également (+2.8 M° €HT).
- **Baisse des coûts de gestion des recyclables secs** : la hausse des charges de précollecte, collecte et tri de 6,5 M° €HT a été compensée par 7,3 M° d'€ de soutiens supplémentaires d'Eco Emballages et EcoFolio, suite au changement de barème. Les ventes de matériaux ont augmenté de 2,2 M° €.
- **Légère hausse du coût de gestion du verre** : hausse des charges de précollecte-collecte (+ 1 M° €HT) alors que les ventes de matériaux et soutiens ont baissé.

**Le coût aide des DMA en €HT/hab. de l'échantillon "évolution des coûts" est stable. Par contre, le coût aide en €TTC augmente lui de 1,8 € /hab., soit 9.9 M° € avec la hausse du**



**Perspectives** : l'exercice d'analyse des matrices bretonnes se poursuivra sur de prochains exercices. Pour que celui-ci gagne en représentativité, il serait intéressant de mobiliser plus de collectivités des territoires touristiques et des Côtes d'Armor. La participation des syndicats de traitement à la connaissance des coûts est à développer pour affiner la ventilation des tarifs. On note que déjà 32 matrices bretonnes 2014 ont été validées sous SINOE.

La modernisation des services déchets se poursuit. Les nouveaux objectifs de la loi sur la transition énergétique, le développement des nouveaux éco-organismes Eco-Mobilier et Eco-DDS, les évolutions de la TGAP, le développement de la tarification incitative, la loi NOTRE, sont autant de facteurs qui vont modifier la structure du coût de gestion des DMA.